

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 13 avril 2026 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **4800, rue De Contrecoeur** - permettre un nombre inférieur d'arbres à celui prescrit et une plus grande largeur de l'allée véhiculaire, malgré les dispositions des articles 574 et 384 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

**FAIT À MONTRÉAL, CE 26<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2026.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**